



**DECLARATION DE MADAGASCAR A L'EXAMEN DU RAPPORT DE LA THAILANDE
POUR LE SECOND CYCLE DE L'EPU
(Mercredi 11 mai 2016 de 09h00 à 12h30)**

Monsieur le Président,

Madagascar souhaite la bienvenue à la délégation de la Thaïlande et la félicite pour la présentation de son rapport.

Nous nous réjouissons à cet égard de la démarche inclusive et participative adoptée par le pays pour l'élaboration du rapport national.

Nous prenons note des mesures législatives et réglementaires qui ont été prises pour améliorer et renforcer le cadre juridique et institutionnel dans les domaines des droits économiques, sociaux et culturels mais aussi pour les droits civils et politiques.

Nous **recommandons** à la Thaïlande de :

- 1- Prendre des mesures pour l'abolition de la peine de mort ;
- 2- Adopter une législation interdisant les châtiments corporels des enfants dans tous les milieux ;
- 3- Faciliter l'accès aux services de santé en faveur de toute la population sur le territoire thaïlandais ;

Enfin, nous encourageons la Thaïlande à poursuivre les efforts engagés dans le renforcement de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Je vous remercie.